

DÉLIBÉRATION N°04/2022 COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 30 mars à neuf heures trente, en application de l'article 23 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par le code général de la fonction publique, se sont réunis à la mairie de LOUGRES les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Christian HIRSCH, Président du centre de gestion du Doubs.

Date de convocation : le 7 mars 2022

Nombre de membres : 21

Présents : 18 - votants : 18

PRESENTS :

Messieurs, Christian HIRSCH, Jacques PRINCE, Patrick FROEHLI, Pierre CONTOZ, Charles DEMOUGE, Jean-Pierre HOCQUET, Daniel MORNARD, Roland THIERRY, Mesdames Dominique MOLLIER, Martine VOIDEY, Marie-France BOTTARLINI-CAPUTO, Marie-Line LEBRUN-TREMBLIN, Messieurs Alain SYLVANT, Gaël MARANDIN, François CUCHEROUSSET, Philippe MATHIEU, Jean ANDRE, et Charles PIQUARD

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Philippe GAUTIER représenté par son suppléant Jean-Pierre HOCQUET

Monsieur Damien CHARLET

Madame Catherine MEUNIER représentée par son suppléant Daniel MORNARD

Monsieur Frédéric CARTIER représenté par son suppléant Jean ANDRE

Monsieur Régis LIGIER représenté par son suppléant Philippe MATHIEU

Monsieur Georges COTE-COLISSON

Monsieur Jean-Marie SAILLARD

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

En application de l'article 26 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié : Monsieur Michaël THOMAS, Directeur Général des Services du centre de gestion du Doubs, Madame Marie POURNY responsable du pôle prévention, Messieurs Laurent THOMAS, responsable du pôle carrière et action sociale, Fabrice ROUILLON, responsable service finances et Madame Salima BELAOUNI, responsable du pôle emploi territorial.

SECRETAIRE DE SEANCE :

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, est désignée comme secrétaire de séance Madame Martine VOIDEY.

DÉLIBÉRATION N°04/2022 COMPTE ADMINISTRATIF 2021

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur le rapport du Président,

VU

- . L'information faite lors du bureau réuni le 14 mars 2022 ;
- . En application de l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jacques PRINCE, 1^{ER} Vice-président, est élu pour conduire les débats et le vote du compte administratif 2021 ;
- . Le Président, Monsieur Christian HIRSCH, se retire.

CONSIDERANT

Que la lecture faite du compte administratif fait apparaître :

- . Un résultat d'exercice de la section d'investissement : + 2 694,72 €
- . Un résultat d'exercice de la section de fonctionnement : + 297 292,82 €

RESULTAT DE CLOTURE 2021

- . Un excédent d'investissement de clôture de 445 022,26 €
- . Un excédent de fonctionnement de clôture de 1 047 330,07 €,

Soit un résultat consolidé brut de : 1 492 352,33 € dont un total de 384 305 € (exceptionnels)

LES RESTES A REALISER 2021

- . En dépenses d'investissement : 88 289.59 €

Compte 2051 : Logiciel Arketeam + Licences Open Office	49 225.39 €
Compte 2051 : Acquisition de véhicules type 208	36 374.98 €
Compte 2183 : Matériel informatique divers	2 689.22 €

- . En recettes d'investissement : Néant

Compte tenu des restes à réaliser d'un montant de 88 289,59 €, le Compte Administratif 2021 fait apparaître un :

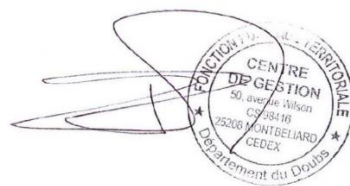
EXCEDENT GLOBAL NET : 1 404 062,74 € dont 384 305 € de recettes exceptionnelles

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- . APPROUVE le compte administratif 2021 ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le président,



Christian HIRSCH